

Non au Contrôle en Cours de Formation (CCF) en langues !

Danger pour les diplômes nationaux et les droits des personnels

■ **Le bilan de la généralisation des épreuves de CCF dans la voie professionnelle en CAP et en Bac Pro est sans appel ■ Pourtant, leur introduction dans les épreuves de langues (pour commencer ?) dans les séries générales et technologiques est en route ■ Conséquences : alourdissement de la charge de travail, remise en cause du caractère national des diplômes, attaque contre les droits collectifs des salarié-e-s ■ La logique libérale des compétences personnalisées « à vendre » aux employeurs se poursuit ■**

Ne pas tout réduire à une épreuve ponctuelle terminale, qui fait jouer l'obtention d'un diplôme sur un seul examen : l'idée peut paraître séduisante. Mais la multiplicité des épreuves liées aux différentes matières et l'existence d'épreuves de rattrapage au baccalauréat limitent déjà les risques liés à l'examen ponctuel. Et l'existence d'un dossier scolaire de l'élève présenté au moment du jury permet une prise en compte partielle du contrôle continu. Il y a sans doute des choses qui peuvent être améliorées en la matière. Mais avant de commencer à étendre un dispositif, le Contrôle en Cours de Formation (CCF), il vaut peut-être la peine de faire un bilan de son application dans les lycées professionnels, où il existe depuis plusieurs années. Le bilan en est éloquent.

■ **Bilan du CCF dans la voie professionnelle** ■

Dans la voie professionnelle, toutes les disciplines sont concernées par la mise en place des CCF qui désorganisent les établissements et alourdissent la charge de travail des personnels enseignants, administratifs et de Vie Scolaire. Les difficultés à coordonner les modalités des épreuves pratiques, orales, écrites, sur dossier, sur table, individuelles, collectives, d'une durée variable, sont telles que cela entraîne des situations de souffrance au travail et un absentéisme record chez les élèves. Les épreuves de CCF réduisent d'autant le temps consacré à l'enseignement.

■ **Attaque contre les diplômes nationaux** ■

À l'encontre de toute notion d'impartialité logiquement associée aux modalités d'épreuves sanctionnant un diplôme national, dans le cadre du CCF l'enseignant-e élabore, organise, fait passer les épreuves à ses propres élèves qu'il note et certifie sans aucun regard extérieur. Comment, dans ce contexte, évaluer en fonction d'exigences nationales sans se laisser parasiter par des critères « locaux » comme par exemple, le niveau global de la classe et la nature privilégiée de la relation entretenue avec ses élèves ?

■ **Une atteinte aux droits des salariés** ■

Les épreuves de CCF s'inscrivent dans la logique du Livret Personnel de Compétences et de la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 relative à l'Orientation Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (OFPTLV). Ces dispositions visent à démanteler les conventions collectives au profit d'une négociation individuelle à partir, non plus de grilles de salaires établies en fonction de diplômes nationaux, mais d'un kit de compétences personnalisées « à vendre » aux employeurs potentiels... tout au long de la vie !

■ **Attaques tous azimuts contre les langues** ■

La globalisation LV1/LV2 se poursuit. L'annualisation s'annonce dans les collèges. L'actuel gouvernement ne revient pas non plus sur le projet Chatel de porter à 50% le CCF en LV pour le bac général et technologique. La casse du cadre national du bac est en œuvre. Rien ne permet de croire que cela s'arrêtera aux langues. Les discours sur le coût trop élevé du bac actuel n'ont pas cessé. L'enseignement des LV est en difficulté, avec des groupes pléthoriques et trop hétérogènes. Il serait encore réduit puisque les épreuves de CCF devraient se faire « dans le cadre normal du cours » : chaque heure pour le CCF sera une heure d'enseignement en moins.

SUD éducation refuse :

- ➔ **La globalisation LV1/LV2(et parfois LV3 !)**
- ➔ **L'autonomie des établissements**
- ➔ **L'existence du LPC**
- ➔ **L'annualisation des services**
- ➔ **L'instauration du CCF, en langues ou ailleurs**

SUD éducation revendique :

- ➔ **Le maintien de maxima de service hebdomadaires**
- ➔ **Une limitation du nombre d'élèves par groupe**
- ➔ **Un cadrage national des horaires**
- ➔ **Le maintien des épreuves terminales du bac**
- ➔ **Le maintien des diplômes nationaux**